

24 MARS 2015

DÉCISION DG n°2015-132 du

portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire «Implants mammaires et lymphome à grandes cellules» à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** la décision DG n°2015-116 du 10 mars 2015 portant création du Comité scientifique spécialisé temporaire «Implants mammaires et lymphome à grandes cellules» à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire «Implants mammaires et lymphome à grandes cellules» pour une durée d'un an à compter de la date de la présente décision :

Mme BRICOUT (Nathalie)
M. CUQ (Pierre)
M. FERON (Jean-Guillaume)
M. FRIDRICCI (Vincent)
M. MARINETTI (Christian)
M. NESSLANY (Fabrice)
Mme VAYSSADE (Muriel)

Article 2 : La Directrice des dispositifs médicaux thérapeutiques et des cosmétiques est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 24 MARS 2015

Dominique MARTIN

Directeur général